

Évaluation périodique des interventions de

**LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE PORCS DU QUÉBEC**

dans la mise en marché du produit visé par le
Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. OBJET | 5 |
| 2. SÉANCE PUBLIQUE | 5 |
| 3. PARTICIPANTS | 6 |
| 4. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC | 8 |
| 4.1 Les marchés | 8 |
| 4.2 La production | 9 |
| 4.3 La transformation | 11 |
| 4.4 La performance financière des exploitations | 13 |
| 4.5 La compétitivité sur les marchés | 13 |
| 4.6 Les enjeux | 15 |
| 5. RAPPORT DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DANS LA MISE EN MARCHÉ | 15 |
| 5.1 Introduction | 15 |
| 5.2 Évaluation de la mise en marché | 16 |
| 5.2.1 Les enjeux | 16 |
| 5.2.2 Le contexte | 16 |
| 5.3 Analyse des interventions | 18 |
| 5.3.1 Les interventions réglementaires | 18 |
| 5.3.2 Les interventions non réglementaires | 19 |
| 5.3.3 Augmenter les parts de marchés et la notoriété du produit | 20 |
| 5.3.4 Assurer un leadership dans l'innovation, maîtriser les coûts de production et contrôler les risques sanitaires, de salubrité et environnementaux | 20 |
| 5.3.5 Améliorer la qualité du produit | 21 |
| 5.3.6 Diminuer et uniformiser le risque d'affaires pour les producteurs | 21 |
| 5.3.7 Répondre aux attentes de la société | 21 |
| 5.4 Les cibles stratégiques et les priorités d'action | 22 |
| 6. PRÉSENTATION D'OLYMEL SENC | 24 |
| 7. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIES DE NUTRITION ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE (AQINAC) | 24 |
| 8. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS D'ANIMAUX VIVANTS | 26 |
| 9. COMMENTAIRES ET RÉACTIONS DES INTERVENANTS | 26 |
| 10. ANALYSE ET COMMENTAIRES | 26 |
| 11. RECOMMANDATIONS | 28 |

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| AQINAC | Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière |
| CCP | Conseil canadien du porc |
| FPPQ | Fédération des producteurs de porcs du Québec |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| Plan conjoint | Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec |
| Régie | Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec |

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

| | |
|-----------|---|
| Tableau 1 | Écart des ratios du Québec par rapport aux autres provinces et aux États-Unis |
| Tableau 2 | Évolution des parts de marché sur le marché canadien |
| Tableau 3 | Écart de prix du porc vivant entre le Québec et quatre provinces canadiennes productrices |
| Tableau 4 | Revenu agricole et paiements gouvernementaux 2003-2008 |
| Figure 1 | Évolution de la part de marché des abattoirs en nombre de porcs de 2000 à 2009 |
| Figure 2 | Évolution du nombre d'entreprises porcines au Québec par type |
| Figure 3 | Évolution du prix du porc vivant à indice 100, 2001 à 2010 |
| Figure 4 | Évolution du volume d'abattage de porc au Canada, de 2001 à 2009 (en nombre de têtes) |
| Figure 5 | Prix par trimestre |

1. OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) (la Loi) stipule que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation des interventions d'un office dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

« 62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie, ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés. »

Conformément à cette obligation, la Régie a désigné MM. Gilles McDuff, Benoît Harvey et Jean-Claude Blanchette (les personnes désignées) pour lui faire rapport sur les interventions de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (la Fédération) dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec (le Plan conjoint) qu'elle est chargée d'administrer. La séance publique de la dernière évaluation réalisée a été tenue le 10 décembre 2003.

2. SÉANCE PUBLIQUE

La Fédération et les intervenants concernés de l'industrie ont été invités par lettre de la Régie, en date du 29 juillet 2010, à participer à la séance publique du 15 septembre 2010 à l'Hôtel des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe. Un avis public est également paru dans l'édition du 12 août 2010 du journal *La Terre de chez-nous* invitant les personnes intéressées à participer à la séance.

Les objectifs visés par cette séance, et précisés dans la lettre d'invitation, sont les suivants :

- prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- évaluer la pertinence et les résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- identifier les cibles stratégiques et les priorités des prochaines années qui permettent d'optimiser les résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché.

Au cours de la séance, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Fédération, Olymel, l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (l'AQINAC) et l'Association des transporteurs d'animaux vivants ont fait leurs présentations et, par la suite, les participants étaient invités à questionner ou à commenter. Tous les documents déposés sont disponibles à la Régie pour les personnes intéressées.

Par ce rapport, les personnes désignées présentent à la Régie la synthèse des présentations et commentaires reçus, leur analyse et recommandations relatives aux interventions de la Fédération dans la mise en marché et sur l'application de la réglementation pertinente.

3. PARTICIPANTS

➤ **Les personnes désignées par la Régie**

M. Gilles Mc Duff, président de la séance et vice-président de la Régie
M. Benoît Harvey, régisseur à la Régie
M. Jean-Claude Blanchette, consultant
M. Jaafar Bouanane, conseiller économique à la Régie

➤ **Les organismes qui ont fait des présentations :**

Fédération des producteurs de porcs du Québec

M. Jean-Guy Vincent, président
M. Normand Martineau, premier vice-président
M. Robert Monty, deuxième vice-président
M. René Leblanc, premier membre de l'Exécutif
Mme Lise Grenier, deuxième membre de l'Exécutif
M. Bernard Verret, directeur général
Mme Dominique Blanchard, directrice générale adjointe
M. David Boissonneault, administrateur
M. Jacques Dionne, administrateur
M. Guy Doré, administrateur
M. Jean-Guy Hamelin, administrateur
Mme Line Héroux, administratrice
M. Jean Lisette, administrateur
M^e Claude Savoie, avocate

Olymel, SENC

M. Steve Morin, vice-président – approvisionnement
M. Gérard Nadeau, directeur, approvisionnement porcs

Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)

M. Christian Breton, président
M. Luc Ménard, président, comité porcs
M. Sébastien Lacroix, gestionnaire de projets

Association des transporteurs d'animaux vivants

M. Alain Maningham, président

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

M. Gilles Hains, directeur des études et perspectives économiques
Mme Réjeanne Asselin, secrétaire-coordonnatrice de la Table filière porcine
M. Hervé Herry, agent de développement industriel

➤ **Les organismes et personnes présentes à la séance publique**

Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière

M. Jacques Clermont, président
M. Claude Laflamme, secrétaire

La Coop fédérée

M. Ghislain Cloutier, vice-président
M. Vincent Cloutier, directeur, Affaires agricoles

Multi-bétail inc.

M. Michel Bonneau, propriétaire

Zantingh Direct inc.

M. Brad Zantingh, gérant d'affaires
M^e Antoine Aylwin, avocat, Fasken Martineau

Association des acheteurs de truies, verrats et porcelets

M. Gaston Bilodeau, vice-président

Producteurs de porcs

M. François Belisle
M. Bruno Bouffard

Agriculture et Agroalimentaire Canada

M. Marc Chénier, agent principal de développement

Université McGill, Campus McDonald

M. Pascal Thériault, directeur des relations communautaires et professeur

Fédération du commerce (CSN)

M. David Bergeron-Cyr, vice-président

Groupe CNP

M. Bruno Gagnon, directeur, affaires corporatives

Employés de la Fédération

Mme Julie Gélinas
Mme Nathalie Hansen
M. Daniel Hudon
Mme Marie-Hélène Jutras
M. Marcel Lemieux
Mme Valérie Maillette
Mme Ève Paré
Mme Danielle Pettigrew
M. Rémi Pettigrew.

4. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Mme Réjeanne Asselin, secrétaire-coordonnatrice de la Table filière porcine présente une synthèse de la monographie de l'industrie porcine au Québec préparée sous la coordination de la Direction du développement et de l'innovation du MAPAQ. Les documents rendus disponibles préalablement à la séance sont accessibles sur le site internet du Ministère.

Le document produit couvre la période 2003 à 2007; toutefois, une mise à jour de certaines données rendue disponible en août 2010 permet d'actualiser la situation avec les données disponibles les plus récentes.

4.1 Les marchés

Au niveau du marché canadien, on observe une diminution de la consommation de la viande de porc par personne allant graduellement de 28,94 kg/personne en 2001 à 25,08 en 2007 et, finalement, à 23,36 kg/personne en 2009. Elle se situe au troisième rang de la consommation de viande au Canada, après le bœuf et la volaille.

Quant à l'évolution des dépenses alimentaires au Québec entre 2004 et 2008, on observe une augmentation de 16 % en quantité et de 6 % en valeur monétaire de la viande de porc fraîche achetée.

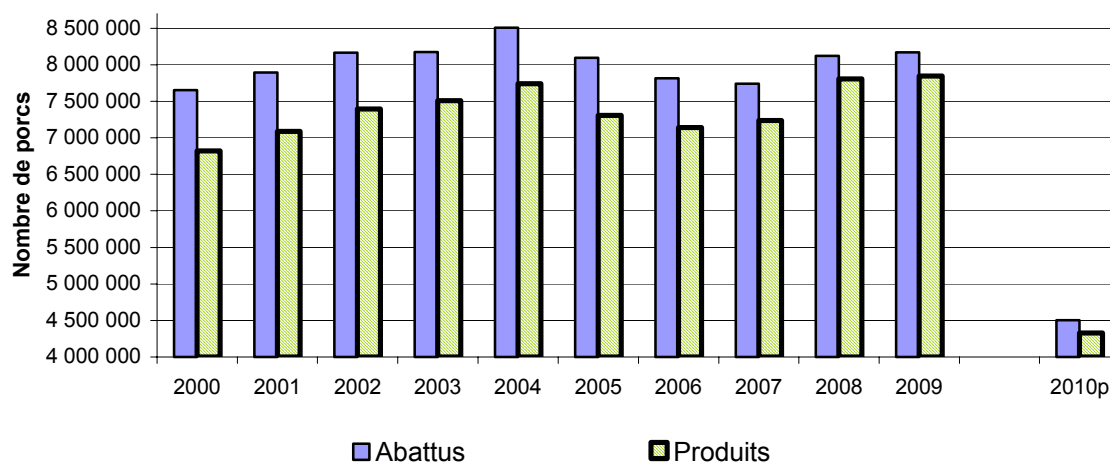
Relativement à l'évolution de la consommation mondiale en viande de porc pour 2010-2019, on prévoit une augmentation annuelle moyenne de 1,9 % alors qu'elle serait de 0,5 % au Canada et de 0,7 % aux États-Unis.

Les prévisions de l'évolution des exportations mondiales de viande de porc pour la même période indiquent une augmentation annuelle moyenne de 1,6 %, représentant 5,6 % de la consommation mondiale.

L'évolution des exportations et des importations de viande de porc fraîche, congelée et transformée au Québec entre 2005 à 2009 révèle une augmentation des exportations de 18 % en quantité et une diminution de 4,4 % en valeur, alors que les importations sont à la baisse tant en quantité qu'en valeur.

Quant à la part du marché des abattoirs en porcs québécois, au cours de la période 2000-2009, on observe une légère augmentation, tel que présenté à la Figure 1 :

Figure 1 - Évolution de la part du marché des abattoirs en nombre de porcs de 2000 à 2009



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Informations sur le marché des viandes rouges*. Inclut le porc d'abattage, les truies et les verrats. Consulté en août 2010.

En effet, à la suite de l'entrée en vigueur de la dernière convention de mise en marché du porc, l'ensemble des porcs produits au Québec sont assignés à des abattoirs québécois. Antérieurement, en situation de surplus, des porcs pouvaient être écoulés vers d'autres provinces pour abattage.

De 2000 à 2006, entre 89 et 91 % des porcs abattus dans les abattoirs québécois provenaient du Québec. Depuis 2008, c'est plus de 96 % des porcs qui proviennent du Québec.

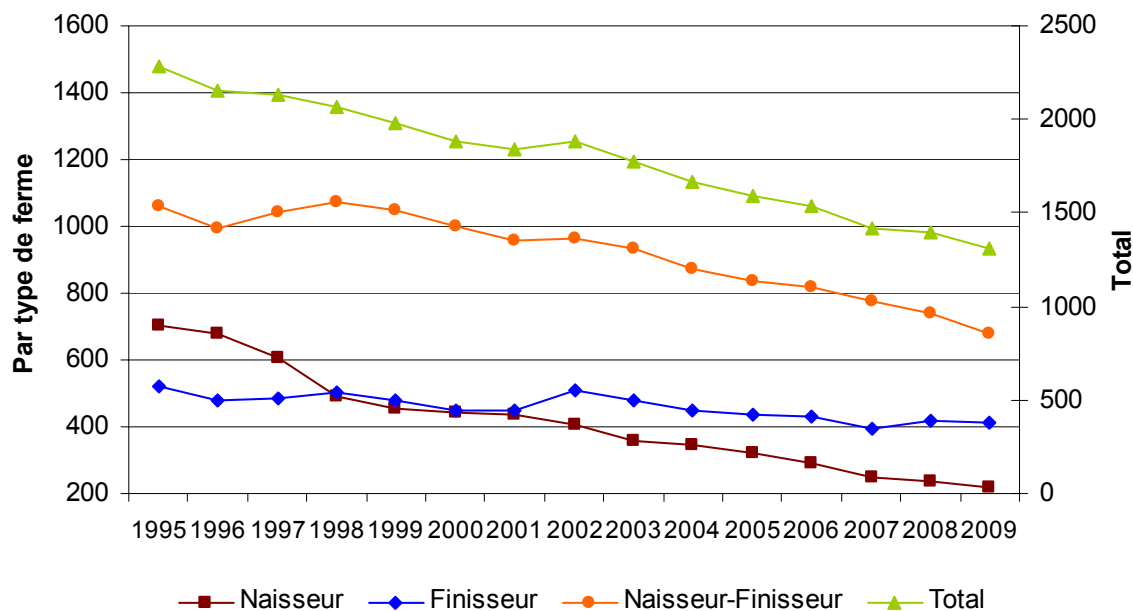
Il est à noter que la capacité des abattoirs québécois signataires de la convention dépasse la production. On estime cette capacité à plus de 8 200 000 porcs.

Le pourcentage des porcs provenant de l'Ontario est passé de 72 % en 2008 à 63 % en 2010. Cette diminution est en lien avec la fermeture des établissements d'abattage en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

4.2 La production

On observe, à la Figure 2, une légère diminution du nombre d'entreprises porcines au Québec pour la période allant de 1995 à 2009.

Figure 2 - Évolution du nombre d'entreprises porcines au Québec par type



Source : La Financière agricole du Québec.

De 2001 à 2009, il y a une baisse marquée et continue du nombre de producteurs de type naisseur et naisseur-finisseur. Par ailleurs, le nombre de producteurs finisseurs montre une variation plus faible. En effet, sur une période de 10 ans, la diminution annuelle moyenne est de 6,9 % pour les naisseurs, 1,2 % pour les finisseurs et 4,2 % pour les naisseurs-finisseurs.

Pour la période 2003 à 2007, il y a une baisse générale de 24,9 %, alors que de 2005 à 2009, cette baisse est de 21,7 %. Globalement, le nombre d'entreprises porcines a baissé annuellement de 4 %.

De 2003 à 2007, le Québec, le Manitoba et l'Alberta voient leur cheptel de porcs d'engraissement de plus de 20 kg diminuer alors qu'au cours de la période 2005-2009, l'ensemble des provinces enregistre une baisse du cheptel en porcs d'engraissement.

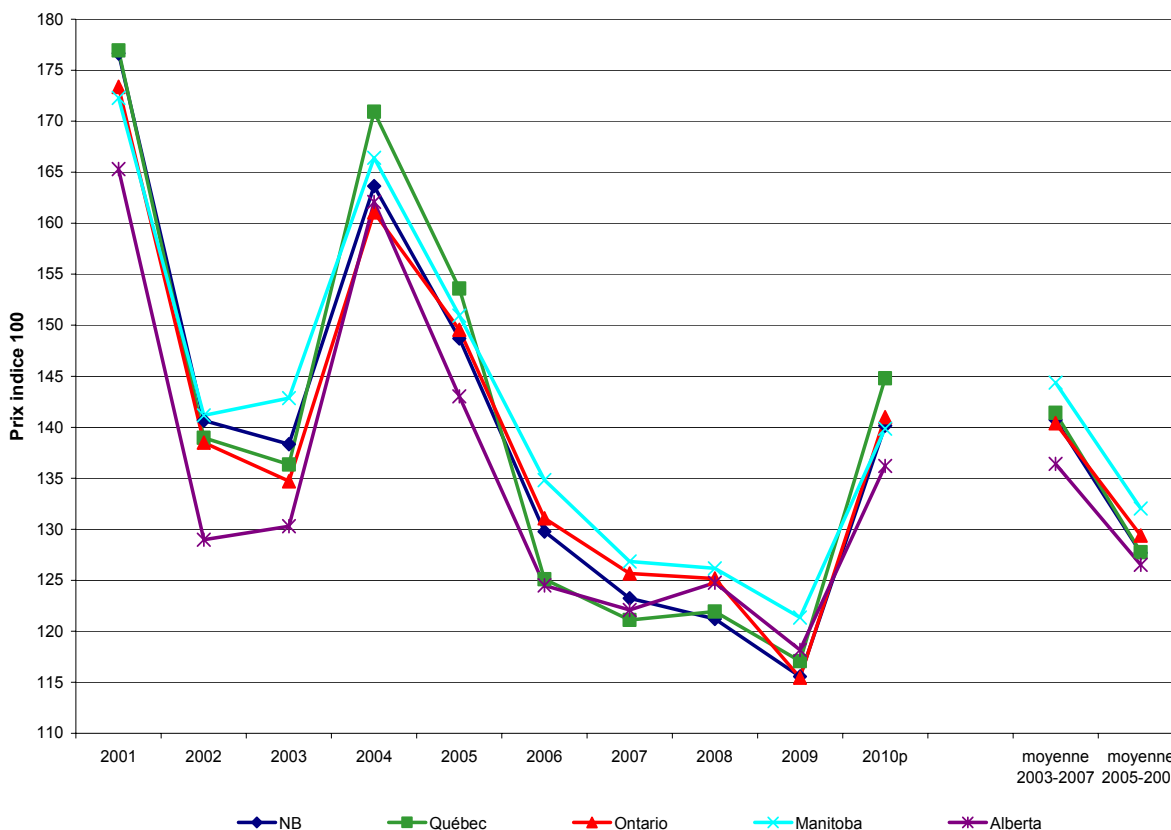
Pour l'année 2009, le Québec et le Manitoba enregistrent une légère hausse tandis que les autres provinces et le Canada sont à la baisse.

Entre 2001 et 2010, le Québec et le Manitoba ont augmenté leur part respective de la production canadienne de 5 et 3 %.

Au niveau des ratios d'efficacité technique, le Québec a amélioré sa performance de 2000 à 2009. Le nombre de portées par truie par année a atteint 2,11 en 2009. Quant au nombre de porcelets nés par portée, il a été maintenu à 10,48.

Au cours de la période 2001-2010, le prix du porc vivant à l'indice 100 a connu des variations importantes comme le démontre la Figure 3.

Figure 3 - Évolution du prix du porc vivant à indice 100, 2001 à 2010



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Information sur le marché des viandes rouges*, tableau A023, Ventes et prix moyens mensuels de porc - (par 100 kg). Consulté en août 2010.

En moyenne, de 2003 à 2007, le prix du porc vivant à indice 100 est de 141,41 \$ au Québec, de 140,41 \$ en Ontario et de 144,38 \$ au Manitoba.

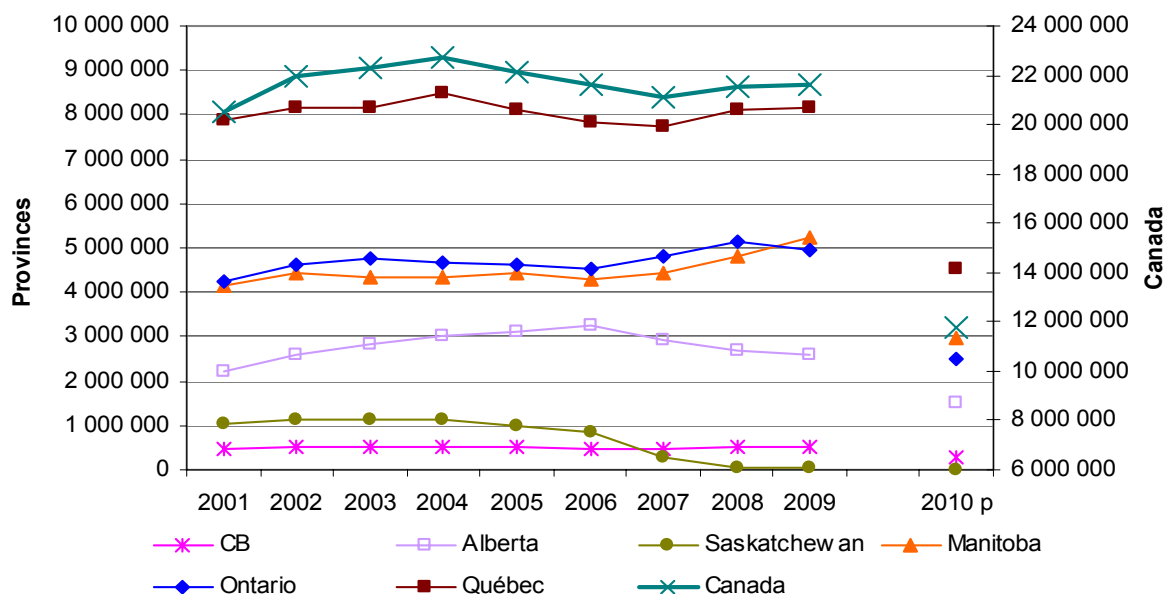
Pour la période de 2005 à 2009, le prix moyen du porc vivant est de 127,76 \$ au Québec, de 129,38 \$ en Ontario et de 132,03 \$ au Manitoba.

Le prix moyen obtenu pour les sept premiers mois de 2010 est de 144,80 \$ au Québec, de 140,98 \$ en Ontario et de 139,85 \$ au Manitoba.

4.3 La transformation

Relativement à l'évolution du volume d'abattage de porc au Canada, la Figure 4 illustre la tendance et la situation des provinces productrices.

**Figure 4 - Évolution du volume d'abattage de porc au Canada, de 2001 à 2009
(en nombre de têtes)**



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Information sur le marché des viandes rouges*, tableau A005C, 2007, 2008, 2009 et 2010. Consulté en août 2010.

On observe que le Québec maintient sa position quant au nombre de porcs abattus. Il abat environ 37 % de tous les porcs au Canada.

Quant à l'Ontario et le Manitoba, ils abattent environ 21 % de tous les porcs abattus au Canada.

De 2006 à 2009 des fermetures d'établissements ont eu lieu dans l'Ouest et dans les Maritimes. L'abattage s'est déplacé vers le Manitoba, l'Ontario et le Québec.

Le Québec montre une croissance moyenne négative de l'abattage pour les périodes de 2003 à 2009 (-1,0%) et 2005 à 2009 (-0,8 %).

Le Canada montre lui aussi une croissance moyenne négative pour ces deux périodes, de l'ordre de -0,8 % et -1,4 %.

Par ailleurs, le Manitoba et l'Ontario ont maintenu une croissance moyenne positive pour ces deux périodes (Manitoba : 0,1 % et 3,9 %; Ontario : 0,8 % et 1,3 %).

De 2008 à 2009, seuls le Québec et le Manitoba montrent une croissance dans le nombre de porcs abattus. La croissance du Québec est faible (0,6 %) tandis que celle du Manitoba est importante (9,0 %).

4.4 La performance financière des exploitations

En moyenne, pour la période de 2004 à 2008, le Québec obtient des ratios d'efficacité qui sont moindres que ceux des autres provinces productrices de porcs ainsi que des États-Unis.

Par ailleurs, la moyenne du ratio global montre que le Québec améliore sa performance économique sur d'autres points, entre autres, dans les IEM, l'énergie et les intérêts.

Le Tableau 1 illustre les écarts des ratios d'efficacité économique des exploitations porcines québécoises par rapport aux principales régions concurrentes en Amérique du nord.

Tableau 1 - Écart des ratios du Québec par rapport aux autres provinces et aux États-Unis

| | Québec | Ontario | Manitoba | Alberta | États-Unis |
|-------------------------------|--------|---------|----------|---------|------------|
| Ratio intrants directs totaux | | -13,5% | -10,1% | -9,5% | -33,7% |
| Ratio alimentation | | -8,2% | -2,6% | 4,7% | -28,7% |
| Ratio achat de bétail | | -21,1% | -22,0% | -28,7% | -59,8% |
| Ratio global | | -7,6% | -8,6% | -3,4% | -19,0% |

Source : Direction des études et perspectives économiques à partir des données de Statistique Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du World Trade Atlas.

4.5 La compétitivité sur les marchés

La part du Québec dans le marché de la viande de porc au Canada a diminué de 2001 à 2008 passant de 33,3 % à 20,8 % comme l'illustre le Tableau 2, ci-après. Pendant cette période, la part du marché canadien couvert par les importations a augmenté passant de 10 % à près de 20 %.

Tableau 2 - Évolution des parts de marché sur le marché canadien

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009p | Moyenne 2004-2008 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------------------|
| | % | | | | | | | | | |
| Québec | 33,3 | 30,0 | 29,2 | 29,6 | 27,5 | 23,7 | 25,8 | 20,8 | 24,0 | 25,5 |
| Autres provinces | 56,7 | 59,5 | 59,5 | 60,8 | 58,1 | 61,6 | 57,5 | 59,5 | 57,9 | 59,5 |
| importations | 10,0 | 10,5 | 11,3 | 9,6 | 14,4 | 14,6 | 16,8 | 19,7 | 18,1 | 15,0 |

Source : Direction des études et perspectives économiques à partir des données de Statistique Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du World Trade Atlas.

19 novembre 2010

Rapport d'évaluation périodique

Concernant le prix du porc vivant, le Tableau 3 permet une comparaison moyenne avec quatre des provinces canadiennes productrices.

Tableau 3 - Écart de prix du porc vivant entre le Québec et quatre provinces canadiennes productrices

| | Moyenne 2003-2007 | Moyenne 2004-2008 | Moyenne 2005-2009 | 2010 |
|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|------|
| QC-NB | 0,1% | 0,5% | -0,1% | 3,2% |
| QC-Ontario | 0,2% | -0,6% | -1,4% | 2,6% |
| QC-Manitoba | -2,6% | -2,3% | -3,6% | 3,4% |
| QC-Alberta | 3,2% | 1,9% | 0,7% | 5,9% |

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Information sur le marché des viandes rouges.

Les écarts de prix du porc vivant entre le Québec et quatre autres provinces canadiennes montrent qu'en moyenne le Québec avait, pour la période 2003 à 2007, un prix supérieur à l'Ontario, au Nouveau-Brunswick et à l'Alberta. Pour les périodes 2004-2008 et 2005-2009, l'écart diminue et devient négatif. Par ailleurs, pour les 7 premiers mois de 2010, cet écart est positif. Le prix moyen payé au Québec est de 2,6 % à 5,9 % plus élevé que dans les quatre autres provinces.

Concernant la structure du revenu des exploitations du Québec, on relève que de 2003 à 2008, 60 % du revenu total provient des programmes de soutien gouvernementaux. Sans cet apport, le revenu réel moyen serait négatif de 29 320 \$, comme le montre le Tableau 4.

Tableau 4 - Revenu agricole et paiements gouvernementaux 2003-2008

| | Revenu agricole net comptant | Paiements gouvernementaux | Global | % des paiements sur le revenu |
|----------|---------------------------------|------------------------------|------------|----------------------------------|
| Québec | 54 239 \$ | 83 560 \$ | -29 320 \$ | 60,6% |
| Ontario | 37 486 \$ | 24 334 \$ | 13 153 \$ | 39,4% |
| Manitoba | 64 902 \$ | 46 957 \$ | 17 945 \$ | 42,0% |
| Canada | 53 651 \$ | 53 271 \$ | 380 \$ | 49,8% |

Source - Statistique Canada, Enquêtes financières sur les fermes, 2007, 2008, n° 21F0008X au catalogue.

Au chapitre des exportations, la part du marché mondial en volume détenue par le Canada a diminué de 2003 à 2009, passant de 27,6 à 22,1 %. Selon les prévisions de l'OCDE¹ pour 2019, cette part continuera de diminuer pour atteindre environ 20 %. Les pertes du Canada et de l'Union européenne sont reprises par les États-unis qui ont vu leur part passer de 17 % en 2003 à 32 % en 2009. Elle devrait atteindre 40 % environ en 2019 selon les mêmes prévisions. Quant à la part du Québec, elle est demeurée stable à environ 10 % au cours de cette période.

Pour résumer l'ensemble de la présentation, la synthèse suivante est proposée :

- Stagnation de la consommation canadienne
- Augmentation des dépenses alimentaires québécoises en viande de porc
- Compétition vive sur le marché international et baisse des prix
- Augmentation plus faible des exportations mondiales, d'ici 2019, que l'augmentation de la consommation mondiale
- Prévisions d'augmentation annuelle moyenne des exportations mondiales de l'ordre de 1,6 %, accaparée à 40 % par les États-Unis, alors que le Canada verra diminuer sa part à 20 %
- Diminution des ratios financiers des producteurs de porcs québécois et canadiens
- Plus faibles ratios québécois que ceux du reste du Canada
- Ensemble de facteurs, hors contrôle de la filière porcine, qui ont une influence sur la situation financière et la compétitivité.

4.6 Les enjeux

Le MAPAQ dégage de son analyse de la situation les enjeux suivants :

- Maintenir la communication et optimiser le dialogue, visant l'obtention de solutions innovantes permettant d'assurer la pérennité de la filière
- Diminuer les coûts de production et améliorer l'efficacité
- Être vigilant au regard des stratégies de commerce international et national
- Développer de nouveaux concepts de produits.

5. RAPPORT DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DANS LA MISE EN MARCHÉ

5.1 Introduction

La Fédération dépose et présente à la Régie le rapport de ses interventions dans la mise en marché des porcs produits au Québec couvrant la période de 2004 à 2010.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, OECD, Stats extracts *Agricultural Outlook 2010-2019*, consulté août 2010. Global Trade Atlas, flux des échanges, consulté en juillet et août 2010.

Elle l'introduit en mentionnant qu'au cours des six dernières années, la production porcine canadienne et québécoise fut éprouvée par la chute des prix, la hausse du dollar, l'augmentation du coût des intrants et de nouvelles maladies qui ont grandement affecté le cheptel porcin. Malgré ces événements la Fédération a pu donner suite aux recommandations de la Régie faites lors de la dernière évaluation et a mis en place des indicateurs de mesure de résultats de ses interventions. De plus, elle a travaillé en concertation avec ses partenaires de la filière porcine à l'obtention de résultats tout en répondant aux exigences de la société québécoise. Ses actions ont porté d'abord sur la viabilité économique du secteur et sur les dossiers reliés à l'environnement, la qualité du produit, la salubrité et les conditions d'élevage.

La Fédération précise qu'elle a investi beaucoup d'efforts afin de créer un climat de collaboration avec les entreprises d'abattage et de transformation. Elle voulait en arriver à une convention négociée entre les parties et adaptée à un environnement d'affaires modifié.

5.2 Évaluation de la mise en marché

5.2.1 Les enjeux

Les enjeux qui ont conditionné l'évolution de la mise en marché au cours des cinq dernières années furent la négociation d'une nouvelle convention de mise en marché des porcs et la redynamisation de la Table filière.

Concernant la convention dénoncée en 2005, la Fédération a annoncé dès le début des négociations que les producteurs désiraient une convention négociée avec les acheteurs et le conseil d'administration de la Fédération a toujours maintenu cette volonté. Les embûches en 2006 et 2007 dont des grèves et des fermetures d'usines ont ralenti le processus. Les négociations ont repris en 2008 pour aboutir à la signature d'un protocole d'entente en juin 2008. La convention arbitrée par la Régie, tel qu'en fait foi la décision 9226 du 12 juin 2009, avait été signée par sept des huit acheteurs.

Ladite convention a modifié le rôle de l'agence de vente, aboli le mécanisme de vente centralisé électronique et fixé les prix des pré-attributions au prix de la référence américaine. La mise en application d'un cahier des normes d'abattage et de classification des porcs et la mise en marché des porcs spécifiques ont également été encadrées par des dispositions de la convention.

Relativement au rôle de la Table filière porcine, face aux difficultés économiques du secteur, les efforts de la Fédération ont permis de présenter un portrait des secteurs de la production et de l'abattage à un forum des décideurs de cette Table. Cet enjeu doit donc demeurer.

5.2.2 Le contexte

La Fédération identifie plusieurs événements qui ont ralenti le processus de négociation de 2005 à 2008.

- La fusion du Groupe Brochu et Olymel survenue en 2005 a eu des effets au deuxième trimestre de 2006 alors que fut observé un effondrement des prix de vente à l'enchère électronique.

19 novembre 2010**Rapport d'évaluation périodique**

- Depuis 2005, l'effet combiné du moratoire sur la production porcine et l'éclosion de maladies dans les troupeaux ont provoqué une diminution de la production de 5 % entre 2004 et 2005.
- La valeur du dollar canadien s'est appréciée rapidement sans laisser de période d'adaptation aux transformateurs; c'est d'ailleurs en 2006 qu'Olymel a connu des difficultés financières provoquant la fermeture de trois de ses usines et le ralentissement des opérations dans un autre. Cette réduction des capacités a alors créé un problème structurel de surplus de porc à l'abattage.

Pour contrer les difficultés financières d'Olymel, la Coop fédérée a élaboré un projet d'intégration verticale. Le projet « Porc Co-op » prévoyait la production et la mise en marché d'un porc dont on connaît l'historique et qui répond aux demandes de certains clients japonais. Des contrats de production et de mise en marché sont signés entre la Coop fédérée et les producteurs en vertu desquels elle fournit les intrants, précise les exigences et fait abattre les porcs chez Olymel. Une prime, sous forme de ristourne sur l'achat d'intrants, est versée aux producteurs pour ces porcs « spécifiques ». Ce projet a suscité un climat de confrontation et de contestation. D'intenses négociations entre la Fédération, l'UPA, la Coop fédérée et Olymel, entre autres, ont permis une entente la veille d'une audience devant la Régie pour régler le litige.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'augmentation des coûts de transport des porcs au cours des années 2006 à 2008. La fermeture des capacités d'abattage dans le principal bassin de production, leur augmentation au Bas-Saint-Laurent et l'augmentation du nombre de porcs liés à un abattoir spécifique a eu pour effet direct l'augmentation des coûts de transport. Des changements devaient être apportés.

En 2006, les surplus saisonniers de production se sont amplifiés et sont devenus un problème structurel. Une grève chez un transformateur durant cette période a fait chuter le prix de l'enchère électronique à 32,00 \$ sous le prix de référence américain, alors que le nombre de porcs en attente sur les fermes était élevé sans toutefois dépasser 20 000 par semaine. La Fédération, pour prévenir d'autres situations semblables, a prévu un amendement au règlement sur la vente des porcs pour y introduire un mécanisme de disposition des surplus. Soumis à la Régie pour approbation, cette dernière enjoint les parties de négocier les dispositions prévues, ce qui fut ajouté aux négociations pour une nouvelle convention avec les acheteurs. En 2007, des surplus atteignant parfois 50 000 porcs furent constatés et la médiation a permis une entente, en novembre, pour abattre ces surplus avant la période critique des Fêtes.

À la suite de ces divers événements, l'année 2007 s'est avérée propice à la réflexion et à la médiation. La Fédération a constitué un groupe de vingt producteurs pour réfléchir sur l'avenir de l'industrie porcine. Son rapport, qui proposait une approche favorisant la concertation entre les producteurs et les transformateurs, fut soumis à l'assemblée semi-annuelle de novembre 2007 et adopté à l'unanimité par les délégués.

En septembre de la même année, le MAPAQ mandatait M. Guy Coulombe comme médiateur pour faciliter les discussions entre les producteurs et les acheteurs. M. Coulombe a déposé son rapport au MAPAQ le 3 mars 2008. Cette même année, la Fédération a choisi de reprendre le dialogue sur de nouvelles bases avec les acheteurs et faisait appel à M. Marcel Ostiguy pour faciliter un changement de climat.

En juin 2008, cinq des sept acheteurs ont signé le protocole d'entente qui jetait les bases de la nouvelle convention de mise en marché des porcs. Le nouveau directeur général de la Fédération et le conciliateur nommé ont facilité la conclusion de la nouvelle convention en 2009.

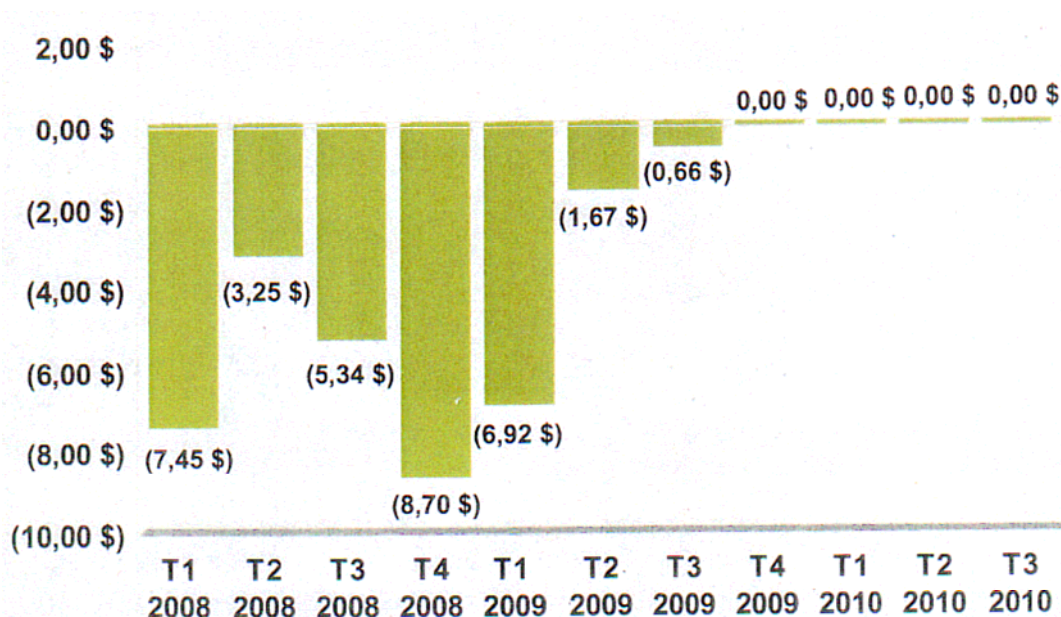
5.3 Analyse des interventions

5.3.1 Les interventions réglementaires

Au cours des six dernières années, des règlements, et surtout la nouvelle convention, ont permis d'atteindre plusieurs des objectifs que s'était fixés la Fédération.

La nouvelle convention a permis de fixer un prix de référence plus juste dans un contexte nord-américain. Dès le début des négociations, les producteurs et les acheteurs ont convenu que, pour un porc équivalent au porc américain, les éleveurs devaient recevoir l'équivalent du prix américain. Le Tableau 5 présenté par la Fédération illustre la situation comparative des prix payés du premier trimestre de 2008 au troisième trimestre de 2010 inclusivement.

Figure 5 - Prix par trimestre



Source : Fédération des producteurs de porcs du Québec.

Pour régulariser l'écoulement des porcs, la Fédération a voté un règlement sur la déclaration des porcelets, approuvé en juillet 2008 par la Régie. Ce règlement permet de prévoir les volumes d'abattage éventuels. Les dispositions de la nouvelle convention concernant la gestion des surplus de porcs et le projet de règlement sur la gestion équilibrée de la production visent à faciliter les ajustements requis.

19 novembre 2010**Rapport d'évaluation périodique**

Dans l'objectif de diminuer les coûts assumés par l'ensemble des producteurs pour le transport des porcs, l'approvisionnement de proximité est favorisé et le coût du transport régional, qui coûtait 0,40 \$ par porc en 2008, est maintenant entièrement assumé par les abattoirs; il en est de même des compensations pour les retards d'abattage.

En vue d'assurer l'équité entre les producteurs, le classement des porcs est sous la responsabilité d'une firme indépendante choisie par les parties à la convention, à qui on a confié un mandat révisé. Un surveillant des normes de la Fédération veille à ce que l'indice de classement et les normes d'abattage soient uniformes dans chacun des abattoirs. Un comité d'experts évalue les primes offertes pour les porcs ou les grilles spécifiques demandées.

Pour obtenir un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de porcs, la Fédération a déposé un règlement sur la gestion équilibrée ayant pour objectif d'assurer un développement harmonieux de la production porcine à long terme.

Concernant la qualité, en vue de mettre en marché un produit correspondant aux caractéristiques demandées par les acheteurs, la Fédération a modifié la grille de classement des porcs à deux reprises, soit en 2005 et en 2006. L'objectif est atteint et le poids des porcs livrés a augmenté de 10 kg au cours des cinq dernières années. Des améliorations sont également notables dans la mise à jeun et le tatouage des porcs. Tous les porcs livrés à un abattoir sous inspection fédérale doivent provenir de sites de production certifiés AQCMD et respecter les exigences réglementaires de mise à jeun et de tatouage. De plus, un programme de surveillance et de contrôle des salmonelles a été mis en place en 2004 par une surveillance et un contrôle du degré de contamination directement dans les élevages. Ce programme efficace à la ferme doit maintenant se poursuivre en aval de la production pour assurer la protection du consommateur.

5.3.2 Les interventions non réglementaires

Dans son plan stratégique 2006-2010, la Fédération avait pour objectif de maintenir une communication et une consultation accrue avec l'ensemble de ses membres et les partenaires de la filière. Elle a également poursuivi ses actions visant la notoriété de la viande de porc. La stratégie a cependant été revue avec l'augmentation de la présence du porc américain sur les tablettes des détaillants canadiens. Le développement durable et la pérennité des entreprises complétaient les objectifs poursuivis.

En vue d'augmenter le pouvoir d'intervention des producteurs, la Fédération a d'abord convié l'ensemble des producteurs à participer à une réflexion sur la mise en marché collective en 2006. Les objectifs à atteindre ont été clairement définis. Par la suite, un groupe de vingt producteurs représentatifs a élaboré des propositions permettant de créer un lien d'affaire plus direct entre producteurs et acheteurs afin de favoriser le développement de produits différenciés.

En 2009, la Fédération a créé pour chacun des six comités consultatifs un poste de membre externe au conseil d'administration qui peut être occupé par un producteur ou son mandataire. Enfin, récemment, le conseil d'administration de la Fédération a mis sur pied un comité mixte de développement stratégique qui sera composé de trois administrateurs et de partenaires provenant des abattoirs, des meuneries et de la Coop fédérée.

La Fédération possède plusieurs outils par lesquels elle vise à améliorer la circulation de l'information. *L'Info-fax* et le site web de la Fédération diffusent toute l'information sur la situation des abattages, les prix et, s'il y a lieu, l'écoulement de la production. Le magazine *Porc Québec*, publié quatre fois par année, est une source d'information générale d'ordre économique, statistique et d'articles scientifiques vulgarisés sur la production et l'industrie porcine. L'indice, acheminé à tous les producteurs, permet une communication privilégiée entre les publications du magazine cinq fois par année.

De plus, le site internet *Porcibid* permet aux producteurs de placer une annonce pour la vente ou l'achat de porcelets, facilitant ainsi la circulation de l'information sur l'offre et la demande de porcelets.

De 2000 à 2008, la part de la consommation canadienne de viande de porc comblée par les importations américaines est passée de 5 à 16 %. Depuis 1980, les campagnes publicitaires génériques visaient à sensibiliser le consommateur aux attributs de la viande de porc. Dans un nouveau contexte d'approvisionnement des détaillants, il est souhaitable d'identifier la provenance du porc par l'étiquetage. La Fédération s'y consacre avec des abattoirs, des emballeurs et des distributeurs.

5.3.3 Augmenter les parts de marché et la notoriété du produit

Au Canada, le porc, produit générique de consommation courante, est la troisième viande la plus consommée. Selon les données de ACNielsen d'octobre 2009 sur la répartition des parts du marché des viandes en épicerie, le bœuf occupait la première place avec 34,5 %, le poulet à 30,4 % et le porc avec 21,3 % suivi de la dinde à 4 % et de l'agneau à 0,4 %.

De 2005 à 2008, les campagnes publicitaires et promotionnelles ont contribué à modifier les habitudes de cuisson et l'image de la viande de porc. Pour contrer les importations, une stratégie de différenciation du produit québécois a été appliquée. Le Québec exporte 60 % de sa production et la Fédération a lancé un programme de valorisation de la viande de porc auprès des abattoirs pour positionner les produits québécois sur de nouveaux marchés.

5.3.4 Assurer un leadership dans l'innovation, maîtriser les coûts de production et contrôler les risques sanitaires, de salubrité et environnementaux

Les priorités en recherche et développement veulent répondre aux objectifs des producteurs. Elles furent établies par la Table filière porcine québécoise en 2006 et nationale en 2007. En 2008, le Conseil canadien du porc (CCP) a confié à la Fédération le mandat de développer un pôle scientifique canadien de R&D en production porcine. En 2009, le CCP et la Fédération ont demandé à Agriculture et Agroalimentaire Canada de mettre en place le Conseil canadien de la santé porcine qui fut créé avec un budget de recherche de 10 M\$. Également, la Fédération participe activement à divers comités et directions d'organismes de recherche et de développement ou de transfert technologique.

La Fédération constitue et gère son propre portefeuille de projets de recherche. En cinq ans, une somme de 13 M \$ fut attribuée à 57 projets de recherche et développement concernant l'environnement, la nutrition, la santé et le bien-être animal ainsi que la qualité et la salubrité du produit.

5.3.5 Améliorer la qualité du produit

La Fédération a conçu un outil, le *Porc-trait*, permettant aux producteurs de suivre l'évolution de la qualité des porcs qu'ils livrent à l'abattoir. Ils ont ainsi accès aux données compilées et présentées visuellement, ce qui facilite le suivi et la comparaison de leurs données d'abattage avec l'ensemble des livraisons.

5.3.6 Diminuer et uniformiser le risque d'affaire pour les producteurs

Le système de gestion du risque du marché (SGRM) permet aux producteurs la prise de contrat pour livraison différée. Les améliorations apportées et la formation donnée aux utilisateurs augmentent son utilisation.

Un plan de mesures d'urgence fut mis en œuvre pour faire face à une éventuelle éclosion des maladies émergentes et à incidence économique pour l'industrie. Tous les acteurs de l'industrie ont été mobilisés pour, si nécessaire, limiter l'impact ou éradiquer la maladie.

Des études ont démontré l'impact du statut sanitaire des élevages et de la biosécurité sur la rentabilité des fermes. La Fédération a mis en place des stratégies et des interventions à la ferme pour aider les entreprises à réaliser des gains importants dans les coûts de production sur ces deux aspects.

Au cours des cinq dernières années, la Fédération a participé activement à l'adoption du plan national de traçabilité des porcs. Un plan canadien est prêt pour sa mise en œuvre.

Depuis 2006, la Fédération réalise annuellement l'étude des coûts de production. Un rapport annuel disponible aux producteurs leur permet de comparer les performances technico-économiques de leur entreprise à celles du groupe des participants.

5.3.7 Répondre aux attentes de la société

La Fédération a fait des exigences de la société une priorité. Des gestes journaliers sont posés par les producteurs pour protéger l'environnement et favoriser une cohabitation harmonieuse. Toutefois, une perception négative de la production porcine perdure au sein de la population. La Fédération réalise diverses activités pour démystifier ces perceptions et faire connaître les efforts des éleveurs. À titre d'exemple, l'unité mobile d'animation sillonne le Québec et s'arrête dans les festivals et les événements publics; la participation au salon annuel de l'environnement permet de rencontrer les adeptes et une campagne de valorisation de la profession a été réalisée en 2007 et 2008. Plusieurs autres activités de relations publiques ont également suscité une couverture médiatique beaucoup plus positive de la production porcine, notamment en matière d'environnement.

Un cahier de charges en environnement a été élaboré. Il regroupe treize pratiques de gestion agronomique et environnementale des matières fertilisantes et des pratiques de cohabitation à la ferme. Il fut élaboré en collaboration avec la Coop fédérée, l'AQINAC, l'UPA et le MAPAQ. L'entreprise *Gestion Qualiterra* sera chargée des audits sur les fermes porcines québécoises qui voudront obtenir la reconnaissance.

5.4 Les cibles stratégiques et les priorités d'action

Un nouveau plan quinquennal a été développé par la Fédération au cours de l'automne 2009 et présenté aux producteurs en 2010. Elle veut travailler avec tous les partenaires de la filière pour faire de ce plan stratégique le plan concerté de l'ensemble du secteur. La première version du plan a été présentée aux abattoirs, à l'AQINAC et à la Coop fédérée. Des consultations plus ciblées ont permis d'ajuster les priorités et les actions planifiées. Dans ce plan, des actions sont menées par la Fédération, d'autres en partenariat avec des intervenants de la filière, alors que d'autres viennent en appui aux partenaires.

Pour développer de façon durable la production porcine, un retour à la rentabilité et une meilleure position concurrentielle s'imposent. Trois grandes priorités sont ciblées :

- obtenir un meilleur revenu sur le marché;
- réduire les coûts de production de toute la filière;
- répondre aux attentes de la société.

La Fédération veut collaborer avec ses partenaires de la transformation pour reconquérir les parts de marchés perdus localement et pénétrer davantage les marchés nord-américains et internationaux.

Elle souhaite également regrouper les compétences existantes pour faciliter le transfert aux producteurs des connaissances en matière de gestion, biosécurité, régie d'élevage et d'alimentation en vue de réduire les coûts de production des entreprises porcines.

Une veille des coûts de production et des innovations techniques devient prioritaire pour cibler les actions à entreprendre.

Les producteurs sont déterminés à améliorer leurs pratiques et à faire connaître ces progrès. Le calcul de l'empreinte carbone et la certification environnementale permettront de valoriser les bonnes pratiques.

Les indicateurs de développement durable développés par la Fédération permettront de mesurer l'amélioration des performances des entreprises de production porcine aux niveaux économique, environnemental et social.

Les producteurs de porcs, affirme la Fédération, sont conscients qu'ils auront besoin de la collaboration de tous les partenaires pour réaliser ces ambitieux projets contenus dans le plan d'action détaillé déposé et dont les principaux éléments sont brièvement résumés ci-après :

Thème stratégique 1 :

La filière dans un partenariat renouvelé pour le développement des marchés

- **Priorité :** Tenir une rencontre avec l'ensemble des intervenants impliqués dans l'abattage et la transformation des produits du porc pour doter le secteur d'une stratégie commune de développement des marchés (rencontre tenue le 28 mai 2010)
- Ajuster l'offre de porc pour maintenir un niveau de production viable pour les entreprises porcines, optimal pour les abattoirs et acceptable socialement

- Répondre aux besoins exprimés par les acheteurs
- Reconquérir le marché québécois et développer sa notoriété
- Appuyer le développement du marché nord-américain
- Accroître la présence internationale
- Appuyer la mise en place d'une veille stratégique sur l'état des marchés domestiques et internationaux
- Appuyer la R&D liée à la valorisation et la qualité du produit
- Amener la filière à un niveau supérieur de coordination.

Thème stratégique 2 :**Améliorer la rentabilité par la réduction des coûts de production**

- Priorité : Tenir un forum sur la compétitivité du secteur porcin avec l'ensemble de la filière pour développer une stratégie commune et cohérente
- Mobiliser les compétences et les connaissances en gestion des intervenants
- Donner accès à tous les producteurs aux données leur permettant de se comparer
- Mobiliser les producteurs dans le désir de durer et le goût de réussir
- Réduire les coûts des intrants
- Démontrer que la production se responsabilise face au soutien gouvernemental
- Réduire les coûts de la filière.

Thème stratégique 3 :**Entamer une révolution verte... passer du rose au vert**

- Priorité : réaliser une étude du cycle de vie du porc québécois afin d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux et identifier les opportunités d'améliorations
- Atteindre une meilleure acceptabilité sociale : oser le vert
- Renforcer la concertation entre les élus municipaux et producteurs agricoles
- Demeurer innovant en R&D dans le domaine de l'environnement
- Maintenir une communication efficace.

Des actions précises sont identifiées pour chacune des priorités ci-haut présentées, en précisant si elles relèvent de la Fédération, menées en partenariat ou si elles relèvent d'un partenaire mais appuyées par la Fédération. On y précise également le niveau de priorité, l'échéancier et les indicateurs de suivi.

6. PRÉSENTATION D'OLYMEL, SENC

En premier lieu, M. Steve Morin, vice-président aux approvisionnements chez Olymel, SENC, mentionne que de nombreux changements sont intervenus dans la mise en marché des porcs au Québec depuis la dernière évaluation périodique des interventions de la Fédération.

Une nouvelle convention de mise en marché est intervenue entre la Fédération et les acheteurs de porcs qui établit, entre autres, des relations différentes entre les acheteurs et leurs producteurs fournisseurs. De plus, un comité de travail est prévu pour la recherche de solutions aux défis qui se présentent dans la mise en marché.

La réforme annoncée au programme de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles pose un défi pour les abattoirs et les producteurs. Les bonnes relations avec la Fédération fondée sur le dialogue et le respect mutuel devraient permettre de faire face à ces défis au bénéfice de l'ensemble de l'industrie.

7. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIES DE NUTRITION ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE (AQINAC)

M. Christian Breton, président de l'AQINAC, et M. Luc Ménard, président du comité porc de l'organisme, présentent le mémoire de l'association .

M. Breton tient à préciser que ce document fut préparé sur la base des données contenues dans la *Monographie de l'industrie porcine* diffusée par le MAPAQ, sans tenir compte de la mise à jour qui fournit des données plus récentes.

L'AQINAC fut fondée en 1963 et représente les industries de nutrition animale et céréalière du Québec. Ses 230 membres, fabricants d'aliments et négociants en céréales, fournissent des intrants, biens et services à l'ensemble des productions animales avec 1 100 conseillers et huit comités techniques opérationnels.

Les membres de l'AQINAC sont d'importants employeurs et leaders économiques dans plusieurs régions. Ils réalisent un chiffre d'affaires de plus de deux milliards, génèrent 5 000 emplois et contribuent pour environ 50 % de la production totale de porcs, de volailles, de dindons et d'œufs de consommations en étant directement impliqués dans l'élevage.

Après avoir présenté la structure et la mission de l'AQINAC, M. Breton présente les constats de l'organisme sur le secteur porcin québécois.

L'AQINAC croit en une chaîne de valeurs orientées vers les besoins du consommateur et des marchés, avec un partenariat « intrants, production, transformation, distribution ». L'ensemble des réflexions d'une telle chaîne de valeur est axé sur les besoins du consommateur et des marchés. Cette vision demande la collaboration de l'ensemble des intervenants d'une filière.

Selon l'AQINAC, le schéma actuel de pensée des diverses productions agricoles au Québec met plutôt la production au centre d'une chaîne de valeurs, ce qui crée un déséquilibre dans la collaboration recherchée et ne respecte pas le principe de l'offre et de la demande.

19 novembre 2010**Rapport d'évaluation périodique**

À partir des données de la monographie élaborée par le MAPAQ, l'AQINAC a analysé la situation de l'industrie porcine. À la lumière de cette analyse, il apparaît évident à l'AQINAC que la Fédération des producteurs de porcs du Québec, comme gestionnaire du plan conjoint, n'a aucunement démontré de compétence pour le développement adéquat du secteur. En faisant cavalier seul, elle démontre que sa culture syndicale n'est pas favorable au développement d'une culture entrepreneuriale nécessaire dans le contexte du marché local et mondial. Malgré des contributions élevées pour l'administration du plan, la Fédération a échoué dans son mandat de développer le secteur porcin.

Par ailleurs, force est de constater selon l'AQINAC que le travail des secteurs de l'abattage et de la transformation porte fruit. La concertation doit donc s'appliquer à tous les aspects de la filière pour assurer la pérennité du secteur. Elle souhaite que le comité de mise en place pour faciliter la concertation avec les acheteurs soit élargi à d'autres intervenants actifs et directement concernés de l'industrie.

Également, pour développer le secteur porcin sur une base comparative, rentable et dans un esprit entrepreneurial, l'AQINAC persiste à croire, et demande, qu'une cogestion par l'ensemble des partenaires de la filière soit obligatoire. Les indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs doivent être mis en place en concertation avec tous les acteurs de la filière et la collaboration de la Régie.

Concernant le plan d'action de la Fédération, il présente des objectifs importants selon l'AQINAC; cependant, sa mise en œuvre s'est faite de façon difficilement acceptable. Ce plan, qui se veut rassembleur, aurait dû être élaboré en partenariat à l'origine avec tous les intervenants de la filière alors que pour la plupart d'entre eux, il fut présenté officiellement après avoir été adopté.

Pour l'AQINAC, le projet de règlement sur la gestion équilibrée de la production porcine est un autre exemple de projet imposé.

À la lumière des deux exemples décrits ci-haut, l'AQINAC croit que le MAPAQ doit être l'instigateur d'un lieu de concertation et de cogestion. Il doit prendre le leadership pour développer un plan d'action concerté de l'industrie peu importe le modèle d'entreprise ou sa taille.

L'AQINAC fait ensuite état des diverses collaborations entretenues entre elle et la Fédération. Elle est représentée sur quatre comités de la Fédération; par ailleurs, la Fédération est représentée au comité organisateur du « Rendez-vous porcin AQINAC » et fait la promotion de l'événement.

Au sujet de la Convention de mise en marché des porcs, l'AQINAC note une importante évolution depuis 2003 dans les relations entre la Fédération et ses partenaires acheteurs en vue de satisfaire les besoins du marché. Les années 2006, 2007 et 2008 ont enregistré des surplus de production qui ont eu un effet désastreux sur les prix. Depuis l'application de la nouvelle convention, en 2010, le contexte a bien changé et les abattoirs se sont engagés à acheter tous les porcs qui leur sont assignés au prix de la référence américaine.

19 novembre 2010**Rapport d'évaluation périodique**

L'AQINAC est d'avis que le développement entrepreneurial du secteur porcin québécois doit se faire en cogestion. Ce qui implique une modernisation de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et la mise en place d'une vision commune pour l'ensemble de la filière, plaçant le consommateur bien au centre.

Pour atteindre les objectifs de performance du secteur, la contribution des services-conseils aux producteurs est nécessaire et ces derniers doivent être reconnus sans discrimination s'ils sont utilisés par les producteurs.

L'AQINAC conclut sa présentation en réitérant la nécessité du travail en filière pour le développement de l'industrie et la modernisation de la Loi.

8. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS D'ANIMAUX VIVANTS

M. Alain Maningham, président, informe la Régie que son association fut fondée en 2005 pour participer activement aux activités de la filière porcine. Il précise que lors du renouvellement de la convention de mise en marché, un comité de transport a été institué; cependant l'Association des transporteurs n'existait pas à ce moment et n'a pu participer à la négociation.

Ce comité est formé de deux représentants de la Fédération et de deux représentants des acheteurs. Il demande qu'un représentant de son association soit considéré comme expert à ce comité. La présence de celui-ci faciliterait la compréhension des intervenants concernant l'efficacité, l'accessibilité et les coûts qu'implique le transport. Il souhaiterait qu'un mécanisme soit prévu pour discuter des augmentations de coûts.

9. COMMENTAIRES ET RÉACTIONS DES INTERVENANTS

Concernant le niveau des contributions pour l'administration du plan conjoint que l'AQINAC considère « élevé », le président de la Fédération, M. Vincent, indique que la Fédération a enclenché une baisse de ces contributions qui s'étalera sur une période de cinq ans.

Au sujet de la demande des transporteurs d'animaux vivants d'être invités à titre d'expert aux réunions du comité de transport, le directeur général de la Fédération a mentionné qu'il transmettra leur demande à une prochaine rencontre du comité.

10. ANALYSE ET COMMENTAIRES

Les présentations et les observations recueillies, par les personnes désignées par la Régie, ont permis de constater les transformations intervenues dans la mise en marché de cette production au cours des dernières années. L'évolution des relations entre les principaux intervenants de l'industrie semble pour le moment s'inscrire davantage dans une phase de concertation. La mise en application de la nouvelle convention de mise en marché contribue en ce sens.

Les problèmes qui ont affligé le secteur de la production et de la transformation, au cours de la plus grande partie de la dernière période quinquennale, ont suscité des confrontations et canalisé des énergies pour chercher des solutions et des ajustements principalement entre les producteurs et les acheteurs de porcs. La baisse des prix, la consolidation des opérations de transformation, la maladie dans les troupeaux et les modifications envisagées aux programmes de stabilisation des revenus en sont quelques exemples. Dans ce contexte, les travaux de la Table filière ont été mis en veilleuse. Des intervenants croient qu'elle devrait redevenir le lieu de concertation de l'industrie. La Fédération retient cette priorité dans son plan d'action et le MAPAQ la priorise pour assurer la pérennité de la filière.

La Régie ne peut que supporter et encourager cette volonté manifeste au moment où les conditions semblent davantage propices à la concertation des visions et des énergies de tous les intervenants de l'industrie vers une stratégie de développement à moyen et long terme susceptible d'assurer sa pérennité.

La compétitivité de l'ensemble de la filière, et en particulier du secteur de la production, selon les données présentées, est préoccupante. Ce dossier devrait prioritairement retenir l'attention des intervenants de la Table filière. L'augmentation des importations qui approvisionnent le marché québécois, le resserrement des marchés d'exportation observé et les baisses de prix méritent une attention particulière. Considérant l'importance stratégique des marchés d'exportation pour l'industrie porcine québécoise dans un marché ouvert, une veille constante est nécessaire pour identifier et appliquer les stratégies susceptibles d'assurer la pérennité de l'industrie.

L'AQINAC a soumis dans sa présentation des demandes relatives à des amendements à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et à la reconnaissance des clubs conseils. La Régie a pour fonctions, selon l'article 5 de la Loi :

« De favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt du public. »

La Régie exerce ces fonctions en vertu des dispositions de la Loi en vigueur. Toute demande de modification doit être adressée directement au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui en a la responsabilité. La reconnaissance des clubs conseils devrait également lui être adressée puisque cette question n'est pas de la juridiction de la Régie.

La Régie reconnaît la qualité du plan d'action présenté par la Fédération pour les cinq prochaines années. Ce plan est détaillé, complet et ambitieux. La Fédération devra en assurer un suivi rigoureux, mesurer les résultats obtenus et y apporter les ajustements requis selon le contexte et les événements.

11. LES RECOMMANDATIONS

Les personnes désignées par la Régie proposent :

1. Que la Régie recommande aux divers intervenants de l'industrie porcine québécoise de faire les efforts requis pour que la Table filière porcine redevienne le lieu de concertation, d'échange et de vision des maîtres d'œuvre du développement à moyen et long terme de l'industrie porcine québécoise.
2. Que la Régie recommande en particulier à la Fédération et à la Table filière d'assurer une vigie constante de la compétition de l'ensemble de la filière et de ses composantes, considérant qu'elle évolue dans un marché ouvert, davantage concurrentiel et soumis aux aléas des marchés d'importations et d'exportations mondiaux.
3. Que la Régie recommande à la Fédération et à l'industrie de poursuivre l'étroite concertation qu'ils ont démontrée depuis la mise en application de la nouvelle convention de mise en marché.
4. Que la Régie recommande à la Fédération d'assurer un suivi rigoureux de l'application du plan d'action soumis et des résultats obtenus afin d'y apporter les ajustements requis et d'en informer régulièrement les producteurs et les intervenants concernés.

Gilles Mc Duff

Benoît Harvey

Jean-Claude Blanchette